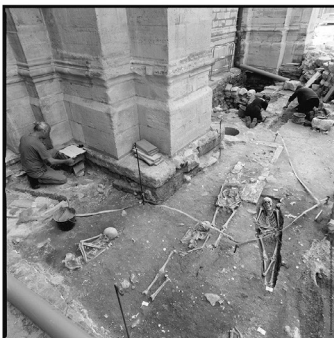




15^{èmes} Rencontres de l'ANACT Chartres, 18-20 octobre 2023

Archéologie territoriale : histoires et perspectives

Appel à communication

L'archéologie territoriale s'est construite progressivement, au fil des politiques de décentralisation et selon des configurations très variables d'une région à l'autre. Malgré l'existence de services pionniers (Paris, Lyon) créés dans la fin du XIX^e ou la première moitié du XX^e siècle, c'est l'intense activité de reconstruction des Trente Glorieuses qui a suscité les premières expériences et le développement d'une archéologie territoriale structurée, pleinement actrice de la naissance de l'archéologie de sauvetage et de l'archéologie urbaine (Saint-Denis). Malgré l'absence du champ patrimonial dans les lois de décentralisation de 1982, les années 1980 voient la création de nombreux services, selon des répartitions géographiques aléatoires, qui dessinent des espaces de forte densité (Nord, PACA, Ile-de-France) et des zones de vide (Auvergne, Sud-Ouest). Au début des années 2000, les lois de 2001 puis de 2003 bouleversent à nouveau ce paysage, en freinant dans un premier temps, puis en encourageant ensuite le positionnement de certains de ces services dans le domaine de l'archéologie préventive, tout en suscitant la création et la transformation de nombreuses structures.

Légataire de cette longue histoire, le paysage actuel de l'archéologie territoriale est ainsi particulièrement diversifié, tant sur le plan des périmètres d'intervention (préventif, programmée, musées), que du dimensionnement des services, de leur place dans les politiques publiques (culture, aménagement du territoire) ou de leurs rattachements (départements, EPCI, communes).

Cette grande variété est source de richesse, mais elle rend également difficilement lisible ce domaine des compétences des collectivités territoriales, souvent situé à la frontière des politiques culturelles et des enjeux stratégiques d'aménagement du territoire.

À l'occasion de ses 15^{es} rencontres, l'Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale, accueillie par la Direction de l'archéologie de Chartres, propose un colloque-bilan sur l'archéologie territoriale.

Au cours de ces deux journées, il s'agira en premier lieu de dresser le panorama actuel des acteurs de cette archéologie, de raconter leur histoire, d'évoquer leurs spécificités et de comprendre de quelle façon leurs transformations se sont inscrites dans l'évolution des politiques publiques de l'archéologie et du patrimoine conduites en France.

Il conviendra dans un second temps - sur la base de ce bilan - de questionner le devenir de l'archéologie territoriale, afin de mieux comprendre quels en sont les grands enjeux : quelle place pour la recherche et comment mieux articuler archéologie préventive et archéologie programmée ? Quel avenir pour les actions de valorisation, notamment à travers les musées ? Quelles perspectives professionnelles pour les nouvelles générations (emploi, formation), qui construiront l'archéologie territoriale des prochaines décennies ?



Les propositions de communication pourront s'orienter autour des questionnements suivants :

Pour la première journée

- L'archéologie en droit : un angle mort des politiques de décentralisation culturelles ?
- Les prémices de l'archéologie territoriale (les premiers services territoriaux de l'archéologie)
- Et la lumière fut ! (les services créés au début des années 1980 à la faveur de l'acte 1 de la décentralisation)
- Le tournant de l'archéologie préventive (les services créés à la faveur des lois de 2001 et 2003)
- Vers un changement d'échelle (de la commune à l'intercommunalité, du département à l'interdépartementalité) ?
- Les trajectoires longues (évolutions et transformation des services archéologiques au cours de ces différentes étapes)
- Et les musées archéologiques territoriaux dans tout ça ?

Pour la seconde journée

- L'archéologie préventive : une politique publique au service des territoires et une archéologie des territoires au service des publics ?
- Quelle articulation entre les services d'archéologie et les musées dans les collectivités territoriales ?
- Quels musées territoriaux d'archéologie pour demain ?
- Quelle valorisation du patrimoine dans l'action des services territoriaux de l'archéologie ?
- Quel rôle pour les collectivités dans la politique de collecte et de conservation des archives du sol ?
- Quelle place pour les archéologues territoriaux dans les laboratoires de recherche ?
- Quelle articulation entre l'archéologie programmée et l'archéologie préventive dans les services territoriaux ?
- Où en sont les cadres d'emploi de l'archéologie territoriale en France ?

Les résumés des communications et posters (une demi-page maximum) sont à envoyer à l'adresse suivante : anact.archeologie@gmail.com, avant le 30 avril 2023.